

Commission Tissu associatif et animation

Compte-rendu du 20 mars 2018 à Lantheuil

Présents : Frédéric BEAU, Véronique KIRSH, Jean-Claude MARIE, Agnès THOMASSET, Fabienne LEMELTIER, Maryse GOUCHAULT, Valentin CAIGNON, Claire PITEL

Excusés :

Absents : Patricia BUON, Claudine LORLLU, Sébastien LEGRAND

Fin : 22H10

I. Calendrier des manifestations

Le calendrier 2018 est en cours de réalisation. Nous avons eu une réunion avec l'ensemble des Présidents d'association le 13 mars pour leur demander les dates des manifestations 2018. Il est demandé d'envoyer par mail leur planning à la mairie. Rappel fait le 20 mars.

II. Attribution des subventions aux associations

Cette année, la commune prend la compétence loisirs et sports à compter du 5 janvier 2018. Ce transfert de la CDC STM implique des demandes supplémentaires de subvention pour potentiellement 4 associations : ALCL, AS3V, Au rythme d'Orival et le RECYCLAGE- AGE jardin des Marettes. A ce jour, nous avons eu une demande de l'ALCL d'un montant de 1000€ et une confirmation d'aucune demande de la part d'au rythme d'Orival.

Suite à un débat constructif, la commission décide d'attribuer à l'ALCL 500€ pour plusieurs raisons.

La première raison est un principe d'équité par rapport à l'ensemble des associations de la commune qui perçoivent un montant plafonné de 150€. L'écart des montants est trop important. De plus ce transfert de compétence impacte le budget général de la commune (charge du bâtiment de l'Agora à plus de 6000€/an...) par conséquent nous devons contrôler les dépenses dans son ensemble. Cependant, on propose de mieux subventionner cette association car elle propose 10 activités sur la commune comprenant environ 130 adhérents.

Pièce annexe 1 : Subventions aux associations 2018

Autres informations pour cette année, certaines associations ont la volonté de fusionner. Il s'agit des deux associations pour la protection de l'environnement et des deux comités des fêtes.



Lors de la réunion du 13 mars, il a été rappelé aux Présidents des associations afin d'obtenir la subvention de rédiger une demande par écrit (formulaire fourni par la commune), de joindre un RIB, un bilan financier et un justificatif de l'existence de l'association (statuts ou numéro RNA).

Dans la même réunion, un point a été fait sur l'utilisation à titre gracieux des locaux communaux par les associations. Il sera encadré par une convention. Une réunion avec les associations utilisatrices aura lieu dans les prochaines semaines pour discuter, échanger et harmoniser les pratiques.

III. Attribution d'une participation aux voyages scolaires

Comme chaque année, la commune subventionne les voyages scolaires du collège à hauteur de 15% du montant plafonné à 70€ sur présentation d'une facture acquittée. A ce jour, nous avons reçu 2 demandes. On propose de reconduire la ligne budgétaire de 1600€. Par contre, la commission décide qu'il n'y aura pas de courrier de relance pour obtenir la subvention.

IV. Projets évènements 2018

Nous avons l'apéritif Républicain du samedi 14 juillet sur le site de la mairie de Ponts sur Seulles. On procède de la même façon que les années antérieures.

Une nouveauté pour cette année, c'est de proposer une **randonnée des 3 villages**. L'idée est d'imaginer un itinéraire pour relier les 3 communes dans un esprit de Rando-musicale-culturelle avec pique-nique. Des réunions préparatoires seront programmées pour mettre en place cet évènement. Budget envisagé 500€.

V. Travaux

Indépendamment du projet d'aménagement d'aires de jeux sur l'ensemble de la commune de Ponts sur Seulles, il a été rappelé de réaliser la réfection du bâtiment de l'Agora et sa signalétique.

En effet, lors de la commission animation loisirs et culture de la commune délégué de Lantheuil le 8 décembre 2015, il a été évoqué de peindre la façade de l'entrée principale ainsi que le couloir du grand bâtiment et de poser une signalétique comprenant le nom de la maison des associations (L'AGORA) et des panneaux d'affichages précisant les interventions des associations sur ce site.

Ce projet n'a pas pu être réalisé car la commune n'avait pas la compétence loisirs et sports. Il est important de le reprendre en compte car il est rappelé très souvent par les utilisateurs (Adhérents et membres des associations) ce manque de signalétique ainsi que l'aspect vétuste de la façade.

